



SOMMAIRE

P.1/1 Mouvement inter et intra académiques
P.2/1: L'intra, quelle stratégie?
P.3/2: Validation/titularisation
P.4/2: Vous n'avez toujours pas adhéré au
SNES ?
Annexe 1 : bulletin d'adhésion

INFOS IUFM n°5

Vers votre première affectation...

1- Mouvements inter et intra académiques: comment connaître votre académie d'affectation?

Entre le 15 et le 23 mars, les élus nationaux du SNES-FSU qui siègent de façon majoritaire en FPMN (formations paritaires mixtes nationales) assureront le suivi des dossiers et la **transmission des résultats aux syndiqués par mail et par courrier.**

Vous pourrez les contacter au 01 40 63 29 60

Calendrier prévisionnel des résultats par discipline

15/03	16/03	17/03	20/03	21/03	22/03	23/03
SVT Sciences- physiques Mathématiques	Education Espagnol Histoire-Géographie	Technologie	Eco-Gestion	Lettres classiques Lettres modernes Philosophie	Anglais Education musicale	Allemand Autres langues Documentation

Recruté par concours, dans un cadre national, vous remplissez, comme tout fonctionnaire, une mission de service public en contribuant à la continuité du service public d'éducation et à l'égalité d'accès des jeunes à l'enseignement sur tout le territoire national. En tant que stagiaire, vous devez obtenir une affectation. Etre affecté dans une académie ne donne qu'un "ticket d'entrée " dans cette académie et **l'obligation de participer au mouvement intra académique.**

Dès que vous connaîtrez votre académie d'affectation, **prenez contact avec la section académique du SNES** (coordonnées sur le site national: <http://www.snes.edu>) pour vous informer et envisager votre stratégie de vœux pour le mouvement intra académique.

La fiche syndicale mouvement intra sera disponible très prochainement sur le site et dans la publication nationale "spécial intra". Elle est à adresser à la section SNES de l'académie dans laquelle vous serez affecté.

2- L'intra : quelle stratégie?

Fort de notre représentativité auprès de la profession et de la confiance que les stagiaires IUFM nous ont une fois de plus accordée au cours des élections au Conseil d'administration de l'IUFM, nous avons obtenu cette année **une troisième demi-journée de formation syndicale pour les PLC2.** C'est une demi-journée banalisée qui sera consacrée essentiellement au mouvement intra académique. Assurez-vous qu'aucun enseignement ou stage n'a été programmé par erreur, et préparez vos questions !

**REUNION D'INFORMATION SYNDICALE
le 30 mars de 9h00 à 12h30
à l'IUFM Georges V et à l'IUFM de La Seyne**

Ordre du jour:

-mouvement intra académique: quelles stratégies ? quels vœux? comment faire prendre en compte, au mieux, votre situation?

-formation: problèmes rencontrés, mémoire, validation/titularisation, calendrier, implantation des formations.

Des permanences "mutations intra" seront également assurées par des commissaires paritaires dans les deux IUFM.

IUFM Georges V: 11h30 13h30	IUFM La Seyne 8h à 10h30
Jeudi 23 mars Mercredi 29 mars Mercredi 5 avril Mercredi 12 avril	Mercredi 22 mars Mercredi 29 mars Mercredi 5 avril Mercredi 12 avril

D'autres réunions sont ouvertes aux stagiaires (calendrier sur NICE-SNES n°190 et sur www.nice.snes.edu). Vous trouverez par ailleurs des informations complètes dans nos publications nationales (US) et locales (Nice-Snes) et sites Internet (www.snes.edu et www.nice.snes.edu), ainsi que des conseils qui pourraient s'avérer précieux auprès des permanences assurées quotidiennement par vos élus au local de la Section académique du SNES.

3- **Validation/Titularisation: deux procédures distinctes**

La validation porte sur la formation, elle s'appuie sur trois éléments : le stage en responsabilité, le mémoire et l'enseignement reçu à l'IUFM. Au mois de mai, la commission de validation de l'IUFM dont la composition est arrêtée par le directeur de l'IUFM, se réunit pour émettre un avis sur le stagiaire en s'appuyant sur les trois avis relatifs aux éléments mentionnés ci-dessus.

Les élus SNES-Fsu, ont obtenu depuis plusieurs années que siègent en commission de validation les délégués disciplinaires, ce n'est pas le cas dans tous les IUFM ! Si vous les sollicitez, ils pourront éclairer le jury sur divers points vous concernant. Dans tous les cas, leur présence garantit la transparence des procédures et évite toute mesure arbitraire. N'hésitez pas à les contacter.

A l'issue de cette commission, un avis sera émis

La titularisation fait suite aux procédures de validation.

Fin mai, le jury académique se réunit pour examiner les propositions de la commission de validation. Si le stagiaire a été validé, le jury prononce sa titularisation. Dans le cas contraire, le jury académique dresse la liste des stagiaires devant faire l'objet d'une seconde visite (inspection). Mi-juin, après les secondes visites, ce jury délibère sur ces seuls cas et propose l'admission (titularisation) ou le renouvellement. Depuis plusieurs années, nous avons obtenu que la possibilité d'un redoublement soit systématiquement offerte aux collègues non validés et nous intervenons en amont, tout au long de l'année, pour que les stagiaires en difficultés fassent l'objet d'un suivi adéquat.

Près de 96% des stagiaires sont « in fine » titularisés.

4- **Vous n'avez toujours pas adhéré au SNES ?**

choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels

Adhérez au SNES-FSU

Rejoignez-nous en renvoyant le bulletin d'adhésion ci-joint au

SNES Section académique de NICE

264 bd de la Madeleine

06000 Nice

Montant de la cotisation:

105 euros pour les certifiés

114 euros pour les agrégés.

66% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts

Des permanences IUFM ont lieu chaque semaine.

Le mercredi matin à l'IUFM de La Seyne

Le jeudi : de 11H30 à 13H30 à l'IUFM de Georges V à Nice

le jeudi après-midi au local de la section académique du SNES, à Nice:

264 Bd de la Madeleine

06000 NICE

Tél : 04 97 11 81 53 Fax: 04 97 11 81 51

mail: s3-nic@nice.snes.edu